

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB 6-12 INC.	Numéro de permis 366031	Date d'inspection Le 23 septembre 2021	
Nom de l'établissement Club 6-12 plus		Numéro de téléphone (506) 859-1498	
Adresse 2e étage 140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de surveillance;

- Les registres des présences quotidiennes des enfants sont conformes.
- Les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie ont été menés ce mois-ci ainsi que les mois précédents.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- La mentore en assurance de la qualité a répondu aux questions de la directrice en lien avec le document « Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives ».

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 septembre 2021

Date

original signé par
Linda Dubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 septembre 2021

Date